

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-006

du 29 juin 2023

n°006

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.

POUVOIRS (7) : Anne-Florence BOURAT donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND

EXCUSES (3) : Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : GAL EUROPE Grand Châtellerault 2021-2027 - Désignation des représentants

La région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, a sélectionné Grand Châtellerault pour mettre en oeuvre une stratégie de développement local menée par les Acteurs Locaux pour 2021-2027 au sein d'un Groupe d'Action Local (GAL).

Ce GAL rassemble les acteurs locaux qui représentent le territoire et qui ont participé à l'élaboration de la stratégie. Celle-ci s'inscrit dans le projet de territoire et vise à dynamiser l'économie locale, valoriser les ressources du territoire et innover pour renforcer la cohérence et l'attractivité territoriale.

Le GAL est l'instance de gouvernance permettant de mobiliser 3,2 M € pour 7 ans de crédits européens FEDER et FEADER au bénéfice des projets du territoire de Grand Châtellerault qui répondront aux objectifs précisés par des fiches actions.

Il est juridiquement porté par la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Le GAL EUROPE de Grand Châtellerault se compose de 2 collèges rassemblant une trentaine d'acteurs :

- un collège d'acteurs privés (individus, société civile, entreprises) majoritaires,*
- un collège public dans lequel la commune de Châtellerault est identifiée (représentant de structures publiques).*

*Chaque personne morale (privée ou publique) identifiée dans le GAL dispose d'une voix et désigne nommément ses représentants : **un titulaire et 1 à 2 suppléant(s).***

* * * * *

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-006

du 29 juin 2023

n°006

page 2/2

VU le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 ;

VU le règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Plan stratégique national de la PAC 2023-2027 approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022 ;

VU le Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021/2027 approuvé par la Commission européenne le 26 septembre 2022 ;

VU le Plan Stratégique régional FEADER Nouvelle-Aquitaine 2023-2027 présenté en Comité de suivi des programmes régionaux européens Nouvelle-Aquitaine le 5 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des représentants de la commune de Châtellerault au sein du GAL Grand Châtellerault 2022-2027 ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de désigner deux représentants au sein du GAL EUROPE Grand Châtellerault :

- Monsieur Patrice CANTINOLLE titulaire
- Madame Françoise MERY, suppléante.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICCOUD

